

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 13 février 2023

Comité syndical du 13 février 2023

Ordre du jour

- 1 – Procès-verbal de la séance du comité syndical du 19 décembre 2022 – Approbation
- 2 – Liste des décisions prises par le Président – Information
- 3 – Reprise anticipée des résultats 2022 – Approbation
- 4 – Budget Primitif 2022 – Approbation
- 5 – Modification de la méthode des amortissements – Approbation
- 6 – Adaptation du tableau des emplois - Approbation
- 7 – Avenant à la convention COS - Approbation

Suite à l'impossibilité de tenir le comité syndical du 7 février 2023 en l'absence de quorum et conformément aux statuts, ce comité syndical se réunit le 13 février 2023 sans nécessité de quorum.

Comité syndical du 13 février 2023

La séance débute à 14h00
Elle est présidée par Monsieur Aymeric Seassau

Nombre d'élus au comité syndical : 1

Président de séance : Monsieur Aymeric Seassau

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2022

2 – LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

3 – Reprise anticipée des résultats 2022

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – BUDGET PRIMITIF 2022

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – MODIFICATION DE LA METHODE DES AMORTISSEMENTS

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 – ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – AVENANT A LA CONVENTION COS

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 11h30

Le Président



Monsieur Aymeric Seassau